

Bernard DROBENKO

Professeur des Universités ;
Pôle universitaire Lille-Nord de France ;
Université du littoral Côte d'Opale ;
Membre associé du CRIDEAU Limoges ;
Membre du Centre International de Droit Comparé de l'Environnement ;
Membre de l'Académie de l'eau ;
Bernard Drobenko est enseignant-chercheur en droit public, juriste de droit public, auteur de plusieurs ouvrages et de nombreux articles dans le domaine des droits de l'eau, de l'urbanisme et de l'environnement.

Au moment de la conférence de Rio (Rio+20 en juin 2012) et sur le fondement des résolutions des Nations Unies (juillet et septembre 2010) il appartient aux Chefs d'État et de gouvernement de reconnaître formellement, tant au niveau régional qu'étatique, le droit à l'eau, tout en précisant les modalités de sa mise en œuvre.

Dans l'ouvrage « Le Droit à l'eau : une urgence humanitaire », Bernard Drobenko analyse la nécessité de répondre à un besoin humain fondamental. Le droit à l'eau doit être compris comme la nécessité de disposer de suffisamment d'eau potable pour répondre aux besoins fondamentaux et d'un équipement garantissant la dignité, l'intimité et l'hygiène pour chaque personne.

Sur la planète, tous les jours meurent des milliers de personnes qui ne disposent pas d'eau potable pour survivre et qui subissent les effets de l'absence d'équipements d'assainissement.

L'ouvrage permet de situer d'abord le contexte planétaire et régional, mais aussi local qui conduit à cette situation dramatique.

Alors que l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté en juillet 2010 une résolution reconnaissant formellement le droit à l'eau, l'intérêt de cet ouvrage est multiple :

- il étudie les obstacles à la réalisation de ce droit et identifie les divers enjeux préalables à sa mise en œuvre ;
- il décrit l'émergence de ce droit, son affirmation progressive et les modalités de sa reconnaissance ;
- il identifie les conditions, y compris matérielles, permettant de fournir à chaque être humain le minimum d'eau nécessaire à la satisfaction de ses besoins fondamentaux et de disposer d'un équipement pour récupérer les eaux usées domestiques.

En se fondant sur une exigence de volonté et de courage, tout en dégageant rapidement les moyens disponibles, l'auteur fait le pari que l'intelligence humaine est en capacité de générer une solidarité effective, un vecteur pour la paix.



<http://www.editions-johanet.com>

Bernard DROBENKO

Le droit à l'eau : une urgence humanitaire

2^e édition



TABLE DES MATIÈRES

Introduction

PARTIE 1 : L'ÉTAT DES LIEUX

Chapitre 1 – L'être humain et l'eau

Chapitre 2 – La situation de l'eau et des milieux aquatiques

1. L'eau d'un point de vue quantitatif
2. L'eau d'un point de vue qualitatif

Chapitre 3 – Les évolutions en cours

PARTIE 2 : DE LA NATURE DU DROIT À L'EAU

Chapitre 1 – Les distinctions

1. Le droit de l'eau : un cadre juridique
2. L'accès à l'eau : une exigence technique

Chapitre 2 – Le droit à l'eau et les droits fondamentaux

1. Le droit à l'eau et les droits de l'Homme
 - 1.1. *L'émergence*
 - 1.2. *Les évolutions*
 2. Le droit à l'eau et la dignité humaine
- Chapitre 3 – L'affirmation du droit à l'eau**
1. Une émergence progressive
 - 1.1. *Une reconnaissance imprécise*
 - 1.2. *Les formulations finalisées*
 2. Une exigence de reconnaissance

PARTIE 3 : DE LA RÉALISATION DU DROIT À L'EAU

1. La gestion globale de l'eau
 - 1.1. *La nécessité d'un cadre juridique*
 - 1.2. *La mise en œuvre du droit de l'eau*
 - 1.3. *La disponibilité de l'eau*
 - 1.4. *Le rapport de l'humain aux écosystèmes aquatiques*
2. Le statut de l'eau
3. Le service public de l'eau potable et de l'assainissement
4. La concrétisation des objectifs

PARTIE 4 : RÉPONDRE À L'URGENCE HUMANITAIRE

1. Une stratégie décisionnelle participative
 - 1.1. *Une responsabilité politique*
 - 1.2. *Une participation effective*
2. Des interventions opérationnelles
 - 2.1. *Les exigences matérielles*
 - 2.2. *Une obligation de coopération*

Conclusion

Annexe I. La reconnaissance du droit à l'eau par tout État

Annexe II. La reconnaissance du droit à l'eau en France

Le droit à l'eau : une urgence humanitaire

Bernard Drobenko

Le droit à l'eau se définit comme le devoir pour les autorités publiques de mettre à la disposition de tout être humain, gratuitement, une quantité d'eau suffisante pour répondre à ses besoins fondamentaux et un dispositif sanitaire garantissant le respect et la dignité des personnes en permettant la récupération puis le traitement primaire des eaux usées.

Il s'agit donc pour toutes les autorités publiques, au premier rang desquelles les États, premiers responsables, mais aussi les autorités qu'ils instituent ou qu'ils reconnaissent dans le cadre de leur organisation institutionnelle (autorités fédérées ou confédérées, autorités dotées de compétences autonomes ou décentralisées, pouvoirs autochtones, etc.), de mettre en œuvre les moyens nécessaires et suffisants pour répondre à cette exigence minimale.

Cet ouvrage énumère les obstacles à la réalisation de ce droit, identifie les enjeux préalables à sa mise en œuvre, décrit l'émergence de ce droit, son affirmation progressive et les modalités de sa reconnaissance et précise les conditions, y compris matérielles, permettant de fournir à chaque être humain le minimum d'eau nécessaire à la satisfaction de ses besoins fondamentaux.

Format 13 x 21 cm

228 pages

ISBN : 979-1-0910-8902-9

Prix public : 24 euros TTC

Davantage de détails sur www.editions-johanet.com

BON DE COMMANDE

À retourner à : Éditions Johanet, 60 rue du Dessous des Berges – 75013 Paris

Tél : 01 44 84 78 78 – Fax : 01 42 40 26 46

Nom : Prénom :

Société : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

E-mail :

Je commande exemplaire(s) de l'ouvrage « *Le droit à l'eau : une urgence humanitaire* » prix unitaire de 22,43 euros HT + 1,57 de TVA (7 %) soit 24,00 euros TTC.

Règlement : ci-joint

à réception de l'ouvrage

Date :

Signature :